

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 14 MAI 2024 à 20h**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20240514-DM33-2024-05-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024

Date de la convocation : 03/05/2024

Date d'affichage : 03/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	16	23

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 03/05/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme BLANCHARD Claude - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme TRIOMPHE Christine donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise – Mme DURON Josette donne pouvoir à M LAMURE Christophe - MME FERRE Odile donne pouvoir à M PADET René - Mme PERRIN Cécile donne pouvoir à M. DUPIN Gilles - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Convention MJC Bussières centre de loisirs des vacances scolaires

M. le Maire expose :

La MJC Bussières a été sollicitée par la municipalité pour gérer et animer un centre de loisirs **pendant les vacances scolaires**, au sein des locaux du groupe scolaire.

Trois nouvelles conventions sont proposées. Elles ont pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la commune de Balbigny et l'association.

Elles précisent que la participation de communes est vitale pour l'associations. En conséquence les familles issues des communes ne participant pas au financement du centre ne pourront plus inscrire leurs enfants au centre les mercredis.

La commune de Balbigny s'est engagée à participer à hauteur de 1.70 € par heure consommée par les enfants de Balbigny.

La première convention est proposée pour la période de septembre 2023 à mars 2024. 3 379 h ont été consommées et il est donc réclamé à le ville 1.70 € x 3 379 h = 5 744 €

La deuxième convention est proposée pour la période d'avril 2024 à août 2024, période après laquelle il sera demandé 1.70 € par heures consommée par les familles de Balbigny.

La troisième convention est proposée pour la période de septembre 2024 à août 2025, période après laquelle il sera demandé 1.70 € par heures consommée par les familles de Balbigny.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
D'approuver les trois conventions proposées pour la gestion du centre de loisirs pendant les vacances scolaires
D'autoriser M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Secrétaire de séance
M. Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 14/05/2024

